



C'est le bon moment pour améliorer votre habitat

2^e Arr^t

**OPAH
Sentier**

Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est une action menée à l'initiative de la Ville de Paris en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat.

Il s'agit d'un dispositif incitatif visant à aider les propriétaires et locataires d'un quartier à réhabiliter leur logement ou leur immeuble.

L'OPAH Sentier vise à requalifier ce quartier et répondre aux besoins importants de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat privé.



Durée et périmètre

Engagée
le 2 février 2009
l'OPAH s'achèvera
le 1^{er} février 2013.

Elle porte sur un secteur délimité dont les adresses figurent au dos de la plaquette.

Objectifs

- Réhabiliter les parties communes des immeubles et améliorer le confort des logements
- Favoriser la réduction de la consommation d'énergie, inciter à la réalisation de diagnostics thermiques et à l'amélioration de la qualité environnementale des logements
- Contribuer au développement d'une offre de logements à loyer maîtrisé et remettre sur le marché des logements vacants
- Favoriser l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées
- Traiter les immeubles présentant des risques d'intoxication au plomb
- Favoriser la prévention des risques incendie et des défaillances des réseaux hydrauliques
- Mettre en valeur le patrimoine architectural, notamment celui des passages



Quels bénéficiaires ?

**Nous consulter
pour les conditions
de recevabilité*

- Les propriétaires* occupant leur logement
- Les propriétaires* louant leur logement ou souhaitant remettre en location des logements vacants
- Les locataires*

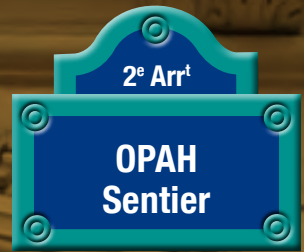


Quels travaux ?

- **Travaux d'amélioration du confort des logements** (chauffage, salle de bains, WC, réfection électrique, restructuration ...)
- **Travaux d'amélioration des parties communes des immeubles** (réfection des structures, réseaux, cages d'escalier, couvertures, ascenseurs, sécurisation des immeubles...)
- **Travaux et matériaux favorisant le développement durable** (pose de double vitrage, isolation thermique, compteurs d'eau individuels ...)
- **Travaux visant à supprimer l'accessibilité aux peintures au plomb**
- **Travaux d'adaptation au handicap et au vieillissement**
- **Travaux de prévention des risques liés à la vétusté des installations**
- **Travaux de sécurité incendie**

ATTENTION :
les travaux
ne doivent pas être
commencés avant
l'autorisation écrite
des organismes
financeurs.

Quels avantages ?



L'OPAH vous apporte :

- **Des conseils gratuits** du PACT Paris sur les aspects techniques, architecturaux, administratifs et financiers de votre projet.
- **Des financements spécifiques réservés pour cette opération :**
 - Subventions de la Ville de Paris, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
 - Primes de l'Anah et de la Ville de Paris
 - Aides de la Caisse d'Allocations Familiales et des Caisses de retraite
 - Micro crédits...

Ces aides sont soumises à des conditions d'attribution.

Le PACT Paris

Bâtitseur de solidarités pour l'habitat

Le PACT Paris, association sans but lucratif créée en 1952 et spécialisée dans la réhabilitation, a été sélectionné par la Ville de Paris pour conduire cette opération. Une équipe de professionnels (architecte, chargé d'opération, conseillère en habitat), financée par la Ville de Paris et l'Anah, est mise à votre disposition pour :

- Vous informer sur l'OPAH
- Visiter votre logement, ou votre immeuble, et vous conseiller sur les travaux
- Rechercher les aides financières adaptées à votre situation et à votre projet
- Vous aider à constituer les dossiers, les déposer et les suivre jusqu'à l'obtention des aides



Rues concernées	N° concernés
Rue d'Aboukir	65 à 147 74 à 138
Rue d'Alexandrie	en totalité
Rue Beauregard	en totalité
Rue Blondel	11 à 23 14 à 38
Boulevard de Bonne Nouvelle	1 à 39
Passage du Caire	en totalité
Place du Caire	en totalité
Galerie du Caire	en totalité
Rue du Caire	en totalité
Rue Chénier	en totalité
Passage de Cléry	en totalité
Rue de Cléry	15 à 97 - 30 à 102
Rue de Damiette	en totalité
Rue des Degrés	en totalité
Rue Dussoubs	35 à 39 40 à 46
Rue des Forges	en totalité
Rue Guérin Boisseau	en totalité
Rue des Jeuneurs	1 à 15
Passage Lemoine	en totalité
Rue de la Lune	en totalité
Rue de Mulhouse	en totalité
Rue du Nil	en totalité
Rue Notre Dame de Bonne Nouvelle	en totalité
Rue Notre Dame de Recouvrance	en totalité
Rue du Palestro	31 à 41 26 à 32
Rue des Petits Carreaux	33 à 47 26 à 46
Rue Poissonnière	1 à 5 2 à 46
Passage du Ponceau	
Rue du Ponceau	
Rue Réaumur	74 à 114
Cour du Roi François	
Boulevard Saint Denis	11 à 19
Rue Saint Spire	en totalité
Rue Saint-Denis	213 à 293 184 à 252
Galerie Sainte Foy	en totalité
Passage Sainte Foy	en totalité
Rue Sainte-Apolline	13 à 31 10 à 18
Passage Sainte Foy	en totalité
Rue Saint-Philippe	en totalité
Boulevard de Sébastopol	105 à 141
Rue du Sentier	2 à 14
Rue Thorel	en totalité
Rue de Tracy	en totalité
Rue de la Ville Neuve	en totalité



Le PACT Paris vous accueille
à son siège :
29 rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél : 01 42 66 35 98
E mail : opah.sentier@pact75.org

 **N°Vert 0 800 006 075**

à la mairie du 2^e :
Le mercredi matin de 9 h à 12 h
Le jeudi après-midi de 14 h à 17 h

